

Une Lamproie marine à Bladier-Ricard

Nous avons eu l'heureuse surprise d'observer un individu le 8 mai. Après celle observée en 2014 par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, il s'agit donc de la seconde observation en trois ans.

C'est un résultat particulièrement important qui place le fleuve Hérault comme enjeu majeur vis-à-vis de la conservation de cette espèce.

Continuité biologique : une passe à poissons à Pont-Rouge sur l'Orb

La Direction Territoriale Sud Ouest de VNF a, sous le contrôle de la Subdivision de Languedoc-Est, lancé en mai 2015 le chantier de construction d'une passe à poissons sur le barrage de Pont-Rouge.

Achevé en avril 2016, cet ouvrage, composé de 14 bassins successifs, permet de franchir un dénivelé de 3,1 m au droit du barrage. L'ouvrage est constitué d'une enceinte de palplanches avec un radier béton recouvert de pierres pour obtenir des conditions hydrauliques proches de celles d'une rivière naturelle. En parallèle, une rampe de 1 m de large avec un sol rugueux permettra le passage des anguilles et lamproies.

Le montant de l'opération est de 1 230 000 € TTC cofinancé à hauteur de 80% hors taxes par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Un engagement fort de la part de l'Agence de l'eau, qui s'inscrit dans le conventionnement passé récemment avec VNF.



Le petit migrateur est publié par :

MRM
ASSOCIATION MIGRATEURS
RHÔNE-MEDITERRANEE
ZI Nord
Rue André Chamson
13200 ARLES
tél.: 04 90 93 39 32
fax: 04 90 93 33 19

<http://www.migrateursrhonemediterranee.org/>

Directeur de la publication : Jean-Claude MONNET
Responsable de la publication : Isabelle LEBEL
Rédaction : Géraldine VERDOT, Isabelle LEBEL, Mathieu GEORGEON
Conception et réalisation : Géraldine VERDOT
Création : MONTILLET & PARTNERS
Impression : Arles Imprim - Imprimé sur papier recyclé
ISSN 2104-1830. Dépôt légal : A parution



> **PLAGEPOMI** Rhône-Méditerranée 2016-2021

par Caroline HENRY de VILLENEUVE, Chef de projet milieux aquatiques et ressource en eau
Pôle délégation de bassin DREAL Auvergne-Rhône-Alpes



La révision du plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) du bassin Rhône-Méditerranée pour la période 2016-2021

s'inscrit dans le prolongement des trois premiers plans qui ont permis de développer progressivement les connaissances nécessaires à l'amélioration de la gestion et à la reconquête des axes de migration des 3 espèces de poissons migrateurs amphihalins : l'anguille, l'aloise feinte du Rhône et la lamproie marine.



Ce plan de gestion s'applique sur le domaine continental des migrations

(y compris les systèmes lagunaires méditerranéens) s'étendant sur la bande littorale du Roussillon, du Languedoc, de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et remontant le long de l'axe rhodanien jusqu'au nord de la confluence avec la Galaure (26) et la Cance (07).

Les enjeux couverts par le PLAGEPOMI sont relayés en domaine marin par le plan d'action pour le milieu marin (PAMM) en Méditerranée occidentale approuvé le 8 avril 2016.

Le PLAGEPOMI identifie les enjeux et définit les objectifs, priorités et recommandations en faveur de la préservation des 3 espèces.

Certaines des orientations et actions en faveur de la restauration des axes de migration et des habitats intégrées dans le SDAGE et son programme de mesures ainsi que le classement des cours d'eau ont une portée juridique forte. Les autres ont une portée juridique limitée aux mesures relatives à la réglementation de la pêche notamment à l'anguille en application du règlement de 2007 instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes.



Ce plan de gestion s'applique y compris les systèmes lagunaires méditerranéens.

Le PLAGEPOMI constitue ainsi un document de référence sur lequel l'ensemble des acteurs de l'eau et de la biodiversité peuvent s'appuyer pour élaborer leurs projets et/ou cibler leurs interventions en faveur des poissons migrateurs du bassin et notamment pour mobiliser les financeurs publics.

Le comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) et sa commission technique, qui ont porté l'élaboration du PLAGEPOMI, seront chargés de suivre l'avancement des actions répondant aux enjeux et priorités des 5 orientations de ce plan et d'identifier les freins et leviers pour atteindre les objectifs.

La consultation du public du projet de plan s'est achevée le 17 juin.

Il sera **soumis au COGEPOMI pour approbation le 23 septembre 2016.**



> 5 orientations

- Reconquérir les axes de migration
- Poursuivre la gestion des pêches
- Suivre l'évolution des populations à l'échelle du bassin
- Améliorer la connaissance sur les espèces et les habitats
- Sensibiliser aux enjeux

Août 2016

Bulletin d'information pour le retour des Poissons Migrateurs dans le bassin Rhône-Méditerranée et Corse

> Editorial



C'est une nouvelle équipe d'administrateurs qui a été récemment élue.

En première ligne dans nos sujets d'actualité, la continuité écologique de nos rivières et fleuves mobilise les pêcheurs, leurs Fédérations et bien sûr MRM.

Remise en question lors de la construction des lois Patrimoine et Biodiversité, cette notion fondamentale pour le bon fonctionnement de nos cours d'eau et la bonne santé de nos populations de poissons a plus que jamais besoin d'être défendue.

Pour preuve de son intérêt, le premier aménagement d'une passe à poissons sur notre fleuve Rhône en 2013, en amont de Lyon, sur un ouvrage hydroélectrique géré par EDF, permet à plus de 12 tonnes de poissons de circuler librement chaque année vers l'amont. Tout y passe : des bancs d'ablettes aux salmonidés, les brochets et les carpes jusqu'aux plus petits chabots, accompagnés de quelques vaillantes anguilles, des centaines de milliers de spécimens retrouvent le chemin de la migration longtemps barré par l'Homme.

Les études conduites par MRM sur la Durance montrent tout l'enjeu qu'il y aurait à décloisonner cette rivière pour l'aloise : espérons que les préconisations de notre association soient suivies d'effet et retenues dans le futur PLAGEPOMI pour la préservation de nos grands migrateurs.

Sans compter la menace lourde qui pèse sur nos ressources piscicoles et notre patrimoine vivant : notre actuelle ministre de l'Environnement a donné consigne aux préfets de favoriser le retour de la pêche professionnelle en ré-autorisant la consommation et donc la commercialisation des poissons, et en louant de nouveaux secteurs à la pêche professionnelle. Les prélèvements de ces derniers étant particulièrement tournés vers nos poissons migrateurs en danger, notamment l'anguille, des mesures de contrôle strictes doivent être prises. Encadrer l'activité de quelques dizaines de personnes pour éviter le déclin des grands migrateurs de nos fleuves, la mission ne devrait pas être impossible pour des dirigeants responsables et éclairés.

Dans ce contexte houleux sur les plans législatifs et halieutiques, nous devons faire appel à toutes les forces et compétences de notre réseau associatif, salariés et bénévoles, pour faire en sorte que la restauration des populations piscicoles se poursuive dans l'intérêt général et ne soit pas sacrifiée au profit d'intérêts particuliers.

Alain LAGARDE, Président de la FDAAPPMA 69 et de l'Association Régionale de Pêche Auvergne Rhône-Alpes
Vice-Président de l'Association MRM

> Un nouveau bureau pour MRM

Le vendredi 29 avril 2016 se sont tenus à l'Isle s/ Sorgue le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de l'Association en présence des délégués représentant les 21 fédérations de pêche adhérentes à MRM. Ils ont pour objet de faire valider par les élus la réalisation des actions de l'année écoulée, les résultats financiers, ainsi que les budgets et les programmes d'actions à venir.



Les divers rapports annuels ont été approuvés à la majorité.

Le rapport moral du Président Jean-Claude MONNET a rappelé que 2015 avait vu la concrétisation de projets majeurs avec de réelles avancées sur la Lamproie marine... tant en termes méthodologiques (faisabilité et pertinence de l'utilisation de l'ULM pour les prospections, perspectives de l'ADN environnemental) qu'en matière de connaissances sur la répartition de l'espèce (nombreux signalements complémentaires à l'échelle de l'ensemble de la Méditerranée) et d'observations (une femelle capturée sur l'Orb, une observation en poissonnerie), la conclusion d'une convention CNR/MRM, la quatrième édition des journées Poissons Migrateurs, la contribution MRM au PLAGEPOMI 2016-2021.

Tout au long de l'année, les actions de communication se sont poursuivies pour "parler migrateurs" : bulletin d'information "papier", newsletter diffusée par internet, expositions,...



L'élection du nouveau bureau

L'Association MRM est administrée par un Conseil d'Administration constitué de vingt et un membres de droits (Président de chaque fédération, association ou organisme adhérent ou son représentant), élus pour cinq ans.

L'Assemblée générale comprend tous les membres du Conseil d'Administration et un membre supplémentaire par organisme adhérent.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un bureau constitué d'un Président, de plusieurs vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Lors du Conseil d'Administration, le bureau a été renouvelé pour la période 2016-2020.

Président : **MONNET Jean-Claude** (réélu) - Vice-président de la Fédération de Pêche du Rhône

Trésorier : **MOREAU Georges** (réélu) - Trésorier adjoint de la Fédération de Pêche de l'Ardèche

Secrétaire : **MARTIN Joël** (réélu) - Vice-président de la Fédération de Pêche du Gard

5 Vices-Présidents
ROSSI Luc (réélu) - Président de la Fédération de Pêche des Bouches du Rhône
LAGARDE Alain (réélu) - Président de la Fédération de Pêche du Rhône
BASTUCK Victor (réélu) - Vice-président de la Fédération de Pêche des Alpes-Mari-times
GREGOIRE Gilles - Président de la Fédération de Pêche de l'Hérault
GUYONET Georges - Président de la Fédération de Pêche de Saône et Loire

Membre : **MARIN Michel** - Président de la Fédération de Pêche du Vaucluse



> La Durance est-elle attractive et colonisable pour les anguilles ?



Confluence Durance Calavon
© MRM.2015

Dans le cadre du contrat de rivière, une étude de la migration anadrome de l'Anguille en basse Durance, financée par l'Agence de l'eau et EDF, est menée par MRM en partenariat avec les Fédérations de pêche des Bouches du Rhône et du Vaucluse.

Cette étude a pour objectifs de comprendre l'attractivité de la Durance pour les anguilles en migration en comparaison au Rhône ainsi que la sélectivité des ouvrages situés en aval de Mallemort sur la colonisation des anguilles en basse Durance.

Les faibles captures observées à la passe-piège de Mallemort en comparaison à celles observées sur le Rhône au droit de l'usine écluse CNR de Beaucaire (facteur 1 000), ainsi que les faibles densités capturées lors des pêches électriques du réseau de suivi (RCS / RHP) de l'ONEMA ont motivé cette étude.

Une méthodologie, développée par MRM depuis 2012, permettant d'obtenir par des pêches électriques un indicateur de colonisation d'un bassin versant par les anguillettes (< 30 cm) a été déployée sur 4 affluents de la Durance : l'Anguillon, la Malautière (affluents aval Bonpas), le Mourgon et le Calavon (affluents amont Bonpas) en 2015 et 2016. En parallèle, une analyse des données de pêches existantes dans le bassin a été réalisée.

Les premiers résultats des pêches sur les affluents montrent de très fortes densités à l'aval de Bonpas, illustrant ainsi une bonne colonisation de la basse Durance jusqu'à cet ouvrage (4 seuils à l'aval, 17,5 km de la

confluence).

En revanche, les pêches en amont font état de très faibles densités de petits individus montrant ainsi la sélectivité de l'ouvrage sur la population migrante.

Les données de pêche disponibles auprès des différents acteurs montrent quant à elles de fortes occurrences d'anguilles (au moins une anguille par pêche quelle que soit sa taille) sur la Durance jusqu'à l'aval de Mallemort (5 ouvrages à l'aval, 43,5 km de la confluence) qui chutent sensiblement en amont de ce dernier. Des interrogations se portent alors sur l'attractivité du tronçon court-circuité, sur lequel est installée la passe-piège.

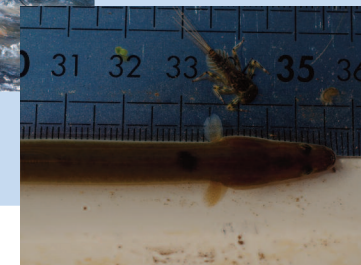
Des analyses plus fines, notamment en termes de thermie, hydrologie et physicochimie doivent toutefois être menées avant de tirer des conclusions. De même, des solutions techniques permettant de réaliser des suivis spécifiques à l'Anguille seront proposées afin de compléter ces résultats.



Pêche électrique sur l'Anguillon
© MRM



La Malautière © MRM



Biométrie © MRM

> Safaris aloses : les rendez-vous 2016

En 2016, l'Association a inscrit deux rendez-vous aloses à son calendrier : Sauveterre et Châteauneuf du Rhône.

Malheureusement les conditions hydrologiques n'ont pas permis d'inaugurer le nouveau parcours de Châteauneuf du Rhône.



Les gagnants de Sauveterre 2016 © Association MRM. 2016

Le Safari Aloses du samedi 23 mai 2016 à Sauveterre a rassemblé 54 pêcheurs.

Malgré des conditions difficiles 41 aloses sont venues rejoindre l'ambiance festive de cette journée permettant ainsi à vingt trois participants de repartir les bras chargés de cadeaux.

Le podium :

- 1^{er} prix : Daniel COCLET (Orange) - 3 aloses (5 300 g), trophées MRM
- 2^{ème} prix et plus grand nombre de prises : Denis ROMAN (Violès) - 4 aloses (3 600 g), trophée MRM et CNR
- 3^{ème} : René CAPDEGELLE (Les Angles) - 2 aloses (3 260 g), coupe MRM
- 4^{ème} et plus grosse prise : Lucien ROUGERIE (Saint Geniès de Comolas) - 1 alose (3 030 g), trophée MRM et coupe
- 5^{ème} : Bruno LARIVE (Châteauneuf) - 3 aloses (2 240 g), trophée Conseil Départemental du Gard

Les jeunes et les dames ont également reçu un cadeau d'encouragement pour nous avoir fait l'honneur de leur présence.

L'Association MRM remercie enfin l'ensemble des partenaires ayant participé à l'organisation de ces concours.



Les participants du Safari de Sauveterre 2016 © MRM. 2016

> Découvrez nos dernières éditions

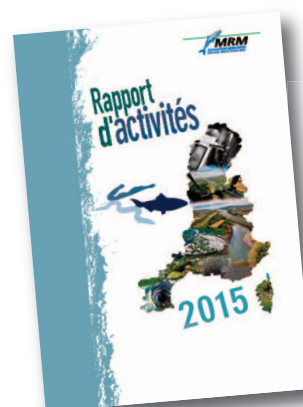
L'Association MRM conduit chaque année de nombreuses opérations afin d'acquérir des connaissances et de suivre l'évolution des populations de poissons grands migrants.

MRM a à cœur de partager ces connaissances avec le plus grand nombre, à travers son site web et différents documents de sensibilisation.

MRM vient d'éditer un document présentant une synthèse des résultats de 5 actions réalisées en 2015.

Nos équipes ont effectué de nombreuses études (suivi des populations d'alooses, suivi des populations d'anguille, études de connaissance etc.). Comment s'est déroulée la migration 2015 des aloses sur notre bassin ? Sur le Gardon, la recolonisation est-elle en marche ? Comment se passe la dévalaison des anguilles en Méditerranée ?

Autant de questions auxquelles nous avons tenté de répondre dans ce document.



Notre rapport d'activité revient sur l'ensemble des activités 2015 de l'Association et sur les principaux faits et chiffres poissons migrants de l'année. Une année marquée par une hydrologie difficile, l'observation de 2 lamproies dont 1 en milieu naturel et la 4^{ème} édition des journées Poissons Migrateurs.

Retrouvez ces documents et l'ensemble de la documentation MRM sur : <http://www.migrateursrhonemediterranee.org/sensibilisation/documentation>

> Passe à poissons du barrage de Sauveterre : une réalisation exemplaire

par Romain BRUSSON, Chargé de Mission Développement Durable - Environnement / Territoires
Direction Régionale d'Avignon

Le barrage-usine hydroélectrique de Sauveterre se situe sur le bras d'Avignon. C'est le second aménagement du Rhône rencontré par les poissons migrants à environ 94 km de l'embouchure.

Contrairement au bras de Villeneuve qui est équipé d'une écluse de navigation que les poissons empruntent pour effectuer leur migration, le bras d'Avignon constituait une impasse pour le franchissement piscicole.

C'en est fini ou presque ! Dans le cadre de son 3^{ème} plan 2014-2018 de missions d'intérêt général, la Compagnie Nationale du Rhône a engagé début 2014 le chantier de construction d'une passe à poissons sur Sauveterre, unique en termes d'échelle, de caractéristiques techniques et d'outil de connaissance et de gestion des poissons migrants du bassin du Rhône.

Cette réalisation, menée en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc Midi Pyrénées et préconisée par l'ONEMA, a reçu le soutien financier de l'Europe.

D'une longueur totale de 200 mètres, elle permettra aux anguilles, aloses, lamproies ainsi qu'aux autres espèces présentes de franchir les 9,6 mètres de hauteur de chute grâce à une passe de montaison composée de 39 bassins successifs. La dévalaison sera assurée par un exutoire. Le débit d'attrait de la passe, nécessaire pour attirer les poissons, d'une valeur de 10 m³/s, sera réalisé par une mini turbine afin de valoriser ce débit.

L'aboutissement de ce projet a mobilisé toutes les énergies administratives, techniques, institutionnelles et financières et est donc aussi un bel exemple de partenariat !

En particulier, l'Association MRM a apporté un appui technique précieux et ce dès la genèse du projet dans les années 2000.

En effet, les informations recueillies dans le cadre de son suivi de la pêcherie d'alooses sur le bassin ont montré assez rapidement l'existence du blocage à Sauveterre ainsi qu'à l'usine de Beaucaire-Vallabrègues plus en aval, point de départ du lancement d'une étude de faisabilité CNR d'un ouvrage de franchissement sur les deux sites.

Au terme de l'étude et eu égard aux enjeux techniques et financiers, il convenait d'identifier le site prioritaire. A ce titre, la CNR a alors réalisé une étude de suivi par radiopistage de la migration de l'Alose sur le Rhône aval, en collaboration avec l'ONEMA et MRM, qui a confirmé l'enjeu d'équiper le barrage de Sauveterre.

S'en sont donc suivies la définition plus précise du dispositif de franchissement, la consultation des entreprises et les autorisations administratives pour aboutir au lancement des travaux.

Groupe de travail pour la définition de la passe à poissons, Comité technique piscicole de la CNR, différents GT études et travaux, réunions publiques... MRM était présente et a en particulier contribué à la réflexion sur la mise en place sur le site d'un observatoire ouvert au public.

Plus récemment des échanges ont eu lieu entre CNR et MRM pour définir les besoins spécifiques du local de comptage où pourront être visualisés et dénombrés les passages de poissons.

Enfin MRM sera chargée du suivi dans le cadre du dispositif de suivi du PLAGEPOMI 2016-2021.

Les travaux avancent et devraient être terminés au 1^{er} semestre 2017, pour la période de migration des aloses.

